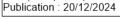
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024





COMMUNE DE PANISSIERES DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 17 décembre 2024 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 13/12/2024.

Présents: Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BER-TALOTTO Frédérique, BEFORT Jean-Marc, BOREL Anne-Marie, PILON Denis, SERAILLE Loïc.

Absents excusé(e)s: FONGARLAND Jean-Jacques (procuration à SERAILLE Loïc), BONNET Philippe, PLASSE Elodie, FOUILLAT Christine, VIGNON Philippe, SUREDA Jennifer, DUTEL Noémie.

Secrétaire de séance : TERRAILLON Régine

MPG/ 08 2024 011

Rénovation et réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale - demande de subvention dans le cadre de l'appel à partenariat du Département de la Loire - opération équipements informatiques

Monsieur le Maire explique l'élaboration d'un appel à partenariat sur la période 2024-2027 par le Département de la Loire visant le développement des bibliothèques pour assurer à tous les ligériens un accès aux services de lecture publique.

Cet appel à partenariat permet d'accompagner financièrement des projets d'investissement communaux pour la création d'équipement culturel de proximité garantissant une offre de lecture publique attractive.

A ce titre, il convient de préciser la délibération n° MPG/ 03 2024 017 du 9 avril 2024, aux fins de présenter le projet de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale, pour disposer d'une subvention sur l'opération d'équipements et de matériels informatiques dédiées à la gestion de la bibliothèque et à la mise en œuvre d'un projet d'inclusion numérique.

Dépenses prévisionnelles éligibles	Montants HT
Equipements et matériels informatiques	7 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 Pour) :

- Approuve le projet de rénovation et de réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale ainsi que le financement prévisionnel ci-dessus pour la partie équipement informatique - Autorise le Maire à solliciter l'aide financière au titre de l'appel à partenariat « développement des bibliothèques » du Département de la Loire pour un montant de 2 175 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus Ont signé au registre tous les membres présents. La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- A Monsieur le Président du Département de la Loire

Le Maire Christian MOLLARD La secrétaire de séance Régine TERRAILLON

2 A A A A R.F.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 20 décembre 2024. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.